

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL CONSULAIRE POUR LE SOUTIEN DU TISSU ASSOCIATIF DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (STAFE) DU 23 MAI 2019

Le Conseil consulaire pour le soutien du tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE), présidé par le Premier conseiller, représentant l'Ambassadeur de France en Finlande, s'est tenu le 23 mai 2019 à midi dans les locaux de l'Ambassade de France à Helsinki.

Participants:

Membres de droit :

- M. Antoine GOSSET, représentant l'Ambassadeur de France en Finlande, président;
- Mme Claude ANTTILA, conseillère consulaire ;
- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire.

Agents de l'Ambassade de France :

 M. Frédéric LONGUEMARE, agent de la section consulaire chargé de l'instruction des dossiers.

Membre invité – expert :

• Mme Gaëlle HOURRIEZ-BOLATRE, conseillère de coopération et d'action culturelle.

Membre excusé :

 M. Geoffrey PARTY, conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger et conseiller consulaire.

Ont été remis à cette occasion aux membres du Conseil consulaire le dossier du projet présenté par le cercle franco-finlandais d'Helsinki, ainsi que le guide du participant au conseil consulaire.

Ordre du jour

- 1) Bilan de la campagne 2018 et présentation des nouveautés du dispositif pour 2019.
- 2) Étude du dossier.

Ouverture de la séance

Mme Claude ANTTILA informe au préalable les membres du conseil consulaire de sa qualité de membre du Cercle franco-finlandais qui est l'association dont il est question d'étudier la demande de financement. D'un commun accord, le conseil consulaire décide que Mme ANTTILA n'aura qu'une voix consultative dans l'étude de ce dossier. M. Bruno GUILLARD et M. Antoine GOSSET conservant leur voix délibérative, le conseil consulaire peut être valablement tenu.

<u>Le Président</u> remercie les participants de leur présence et après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 12h08.

1- Bilan de la campagne 2018 et présentation des nouveautés du dispositif pour 2019

A – Bilan de la campagne 2018

<u>Le Président</u> indique que sur les 302 projets présentés au titre de la campagne 2018 par l'ensemble des postes à l'étranger, 224 projets, soit 74 %, ont été jugés recevables par la commission consultative du STAFE qui s'est réunie à Paris le 28 septembre 2018. Le montant total des subventions accordées en 2018 pour l'ensemble des ambassades et consulats à l'étranger s'élève à 1 755 845 €.

Concernant la Finlande, <u>le Président</u> rappelle que trois dossiers de demande de subvention avaient été examinés lors de la réunion du conseil consulaire du 25 juin 2018. Seul celui présenté par l'Association des Amis de l'École française avait reçu un avis favorable. Ce projet visait à assurer une formation ponctuelle FLE aux enseignants et assistants du jardin d'enfants francophone du lycée franco-finlandais afin de les familiariser aux nouveaux supports pédagogiques introduits à la rentrée scolaire 2018/2019 et d'actualiser leurs connaissances en matière de pédagogie FLE adaptée à la petite enfance.

La commission consultative du STAFE a retenu pour la Finlande le projet déposé par cette association et accordé une subvention pour un montant de 6 000 €.

B – Cadre général et présentation des nouveautés pour 2019

Cadre général

La dotation s'élève à 2 M€ en 2019, chiffre identique à celui de 2018.

M. LONGUEMARE rappelle que ce dispositif vise à appuyer les projets d'associations locales de Français de l'étranger, qu'ils soient de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique, qui contribuent au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones. Ces projets viennent compléter les programmes existants d'aide aux Français gérés par les consulats à l'étranger.

Il se traduit par le versement d'une subvention par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères aux associations porteuses de projets.

La commission consultative du STAFE se réunira à Paris le 27 septembre 2019 afin d'étudier les projets retenus par les postes.

Nouveautés du dispositif en 2019

M. LONGUEMARE précise les nouveautés par rapport à la campagne 2018 :

- Un calendrier avancé en début d'année avec une ouverture de la campagne le 21 janvier 2019 ;
- Relèvement à 10 du nombre de projets pouvant être retenus par les consulats comptant

- plus de 30 000 Français ; cette mesure est sans incidence pour Helsinki dont le nombre de dossiers est limité, comme en 2018, à 6 au plus ;
- Les projets ne répondant qu'au seul critère de rayonnement, sans bénéficier au moins en partie à des Français, ne sont plus éligibles au STAFE;
- Ouverture du dispositif aux associations de droit français (loi 1901) si celles-ci n'exercent aucune activité en France ;
- Relèvement du seuil maximum de la subvention demandée à 80 % du coût total du projet pour les petites associations dont le budget global ne dépasse pas 10 000 € et sous réserve que le montant de la subvention soit inférieur à 2000 €;
- Obligation de présenter un compte-rendu d'exécution technique et financier pour les associations ayant obtenu une subvention en 2018, notamment si l'association sollicite une subvention en 2019;
- Possibilité pour les services consulaires de signifier aux associations le caractère nonéligible du dossier présenté.

Conditions d'éligibilité

M. LONGUEMARE rappelle les conditions d'éligibilité des dossiers.

Association	 De droit local et enregistrée auprès des autorités locales; De droit français, si l'association ou sa représentation locale n'exerce aucune activité en France; Existant depuis plus d'un an. Sont exclues: Les associations ayant leur siège en France et n'exerçant aucune activité en Finlande; Les associations existant depuis moins d'un an.
Nature du projet	 Éducative; Caritative; Culturelle; D'insertion socio-économique; Contribuer au rayonnement de la France ET au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones; Compléter les programmes existants d'aide aux Français de l'étranger; Inclure des actions qui se différencient des activités habituelles. Sont exclus: Les projets visant à financer le fonctionnement et les activités courantes de l'association; Les projets répondant au seul critère de rayonnement, sans bénéficier, en tout ou partie, à des usagers français dans le but de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.
Montant de la subvention demandée	 Représenter au plus 50 % du coût du projet; Représenter au plus 80 % du coût du projet si les conditions suivantes sont réunies: Le budget global de l'association n'excède pas 10 000 €; Le montant de la subvention demandée est inférieur à 2000 €. Compris entre 1000 € et 20 000 € par an.

Pièces à présenter

- Demande de subvention indiquant le montant demandé et signée par le Président de l'association ou son représentant ;
- Les statuts de l'association et leur traduction en français ;
- La preuve de l'enregistrement de l'association auprès des autorités finlandaises ou françaises ;
- Tout document visant à étayer et à justifier la pertinence de la demande;
- Le formulaire de demande de subvention ;
- Le compte-rendu technique et financier d'utilisation de la subvention accordée en 2018 pour les associations qui sollicitent en 2019 une nouvelle subvention.

Examen des paramètres du poste

<u>Le Président</u> rappelle que la campagne a été ouverte le 21 janvier 2019 sur le site Internet de l'Ambassade.

La date limite de retrait des dossiers était fixée au 3 mai et la transmission des dossiers complets au 10 mai. Deux associations avaient sollicité l'envoi d'un dossier.

À l'issue de cette campagne, un seul dossier complet de demande de subvention au titre du STAFE 2019, celui présenté par le cercle franco-finlandais d'Helsinki, a été déposé dans les délais.

Le conseil consulaire procède ensuite à l'examen de ce dossier de demande de subvention.